



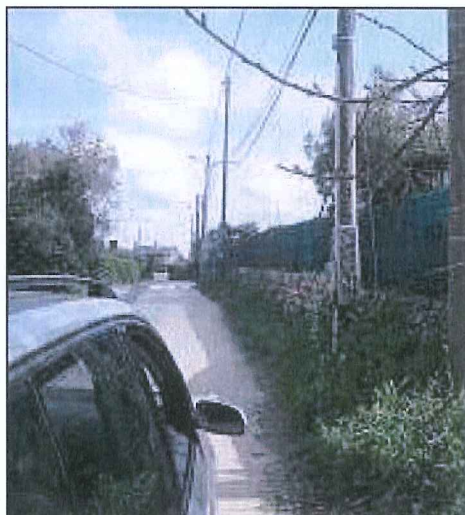
OPIO

# Conseil municipal : que les nouvelles lumières soient !

**D**epuis lundi 13 avril, les lampes à vapeur de mercure sont interdites de commercialisation d'après un règlement européen « 70 % de nos installations sont équipées de ces lampes », précise Thierry Occeci, le maire d'Opio. Pour le remplacement, deux techniques sont possibles : soit des lampes « sodium haute pression », soit le LED. « Vu que la première solution comporte plus d'inconvénients avec notamment une possible interdiction de vente en 2020, nous choisissons le LED ».

## Des travaux sur trois ans

La dépense a été évaluée à 336 000 euros TTC. Les travaux seront confiés au SDEG, syndicat départemental qui sera également chargé de demander des subventions et de contracter un emprunt financier. « L'objectif est de faire les travaux sur 3 ans et de rembourser sur 15 à 20 ans »,



Les travaux de remplacement des luminaires ont été estimés à 336 000 euros TTC. (Photo JMP)

poursuit le maire. Suite à ces travaux, la commune réfléchit aussi sur les mesures à prendre pour économiser les frais électriques qui s'élèvent à plus de 50 000 euros par an.

Parmi les idées avancées : changer les heures d'éclairage ou encore installer des détecteurs de présence sur certaines voies. À suivre.

JEAN-MICHEL POUPART

## Délib' en bref

● **Un seul être vous manque...** Suite au décès de Christiane Fevre, alors adjointe au maire en charge notamment de la sécurité, le conseil municipal a décidé, à la demande du maire, de ne pas la remplacer. Désormais le conseil municipal compte 18 élus et quatre adjoints : M<sup>mes</sup> Salmon, Spiteri et Malidior, M. Dutto. « Nous verrons comment nous répartir les fonctions occupées jusqu'à présent par Christiane », a précisé le maire.

● **Parfum de rose...** La commune va adhérer à l'association « Patrimoine vivant au Pays de Grasse » afin de soutenir le projet d'inscription des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

● **Adhésions en stock...** La commune est adhérente de plusieurs associations : l'association des maires des

Alpes-Maritimes, la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative, Pôle touristique de Grasse, l'Association des Communes Forestières, la Fédération des Villes Françaises Oleicoles, la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, l'Union Nationale des CCAS. Dernière en date : le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des A.M. « qui peut assister la commune dans tous ses projets ».

● **Des sous, des sous !** La commune organise cinq manifestations culturelles : le Printemps des Artistes, le Théâtre des Opidiennes, la Fête de la rose, la Journée de la Femme, la Fête de la Musique. Budget global estimé à 15 800 €. Des demandes de subventions ont été formulées auprès du conseil départemental.

J.-M. P.